



DOSSIER D'INSCRIPTION 2023/2024

FICHE DE RENSEIGNEMENTS :

Atelier cirque mercredi (cocher la case correspondante) :

- 6/7 ans Toulon Mourillon (9h-10h30)
 8/9 ans Toulon Mourillon (10h30-12h)
 10 ans et plus Toulon Mourillon (14h-15h30)
 4 ans Toulon Mourillon (15h45-16h30) **baby cirque**
 5 ans Toulon Mourillon (16h30-17h15) **baby cirque**

Nom de l'élève 1 :

Prénom :

Date de naissance :

Sexe : F M

Nom de l'élève 2 :

Prénom :

Date de naissance :

Sexe : F M

Adresse :

Nom et prénom parent 1 :

Téléphone :

Mail :

Nom et prénom parent 2 ou autre adulte référent (préciser) :

Téléphone :

Mail :

PAIEMENT :

Chaque membre devra payer le montant annuel le jour de l'inscription : en 1, 3 ou 6 chèques ou le montant total en espèces.

Les chèques sont à libeller à l'ordre de :

- L'Amicale Laïque du Mourillon pour les adhésions.
- Animacirk pour les cotisations.

Les financements CAF sont possibles.

	Montant	Paiement
Adhésion	<input checked="" type="checkbox"/> Mourillon 10€	<input type="checkbox"/> espèces <input type="checkbox"/> chèque
Cotisation/an/enfant	<input type="checkbox"/> 270€/an pour 1 enfant <input type="checkbox"/> 250€/an à partir de 2/famille <input type="checkbox"/> 210€/an baby cirque	<input type="checkbox"/> espèces <input type="checkbox"/> 1 chèque <input type="checkbox"/> 3 chèques <input type="checkbox"/> 6 chèques

RÈGLEMENT INTÉRIEUR :

Ce règlement intérieur concerne tous les élèves de l'école de cirque de l'association Animacirk. Pour les membres mineurs, ce sont les parents qui doivent signer ce règlement.

1. Chaque élève doit être à jour de son adhésion et de sa cotisation pour participer aux activités d'Animacirk. Une seule séance d'essai par personne est autorisée avant d'adhérer.
2. Il est demandé à chacun de respecter les règles élémentaires de vie en collectivité. Les pratiquants utilisent les zones prévues pour se changer et déposer leurs affaires. L'école de cirque décline toutes responsabilités quant à la détérioration ou perte d'objet appartenant à ses adhérents. Il est recommandé de ne pas apporter d'objet de valeur. Le matériel de cirque appartient à Animacirk. Il est mis à la disposition de chaque adhérent. Il faut donc en prendre soin et le ranger à la fin de chaque cours. Toute dégradation volontaire sera sanctionnée.
3. L'engagement de participation à un atelier est pris pour une année scolaire **COMPLÈTE**. Le changement en cours d'année d'un atelier vers un autre ne sera pas autorisé. Le forfait annuel devra être réglé dès l'inscription au moyen de 1, 3 ou 6 chèques. Le remboursement partiel du forfait ne sera possible que dans les cas suivants :
 - Déménagement sur présentation d'un justificatif,
 - Maladie grave ou accident sur présentation d'un certificat médical mentionnant la durée d'interdiction de pratique de l'activité (arrêt d'au moins un mois seulement),
 - Arrêt de l'activité suite à l'indisponibilité de l'animateur ou à l'interdiction de pratique pour raisons exceptionnelles (interdiction d'utiliser les locaux, mesures gouvernementales...).
4. Il est demandé à chaque membre de téléphoner à l'animateur avant la séance pour signaler son absence.
5. Il est demandé aux enfants de porter une tenue sportive ou confortable adaptée aux arts du cirque ainsi que des chaussons rythmiques (de gymnastique), avec de quoi se couvrir en hiver. **Les chaussons sont indispensables !** Les élèves n'ayant pas une tenue adaptée ne pourront pas participer à certaines activités.
6. Les parents ne sont pas présents pendant l'activité de leur enfant. En dehors du lieu de l'activité, les enfants sont sous la surveillance des parents ; en cas d'accident l'association décline toute responsabilité. Pour des raisons de sécurité, les arrivées comme les départs doivent impérativement se faire dans le local, en présence de l'animateur de l'école de cirque.
7. Les cours hebdomadaires se déroulent uniquement en période scolaire de septembre à fin juin. (Pas de cours pendant les jours fériés et les vacances scolaires).
8. Animacirk se réserve le droit de radier un adhérent qui nuirait au bon déroulement d'un atelier ou qui ne respecterait pas le présent règlement intérieur signé lors de son adhésion.

.....
Nom et Prénom de l'élève :

Nom et Prénom du représentant légal (Pour les adhérents mineurs) :

- certifie avoir lu le Règlement intérieur d'Animacirk et m'engage à le respecter,
- autorise également Animacirk à utiliser des photos sur lesquelles je me trouve sur tous ses supports : flyers, affiches, internet, expositions...

Signature :